



## Ordonnance de télécom CRTC 2019-136

Version PDF

Références : 2019-117 et 2019-124

Ottawa, le 9 mai 2019

### Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 948 Tarif des services nationaux – Introduction du service Voix IP hébergé	3 avril 2019	30 avril 2019
Bell Canada	AMT 7590 Tarif général – Migration du service Voix IP hébergé vers le Tarif des services nationaux	3 avril 2019	30 avril 2019
Bell MTS	AMT 813 Tarif général – Modifications au service de relais téléphonique par téléscripteur et IP	3 avril 2019	30 avril 2019
Télébec, Société en commandite	AMT 507 Tarif général – Combinaison des taux d'accès commuté 56 kbits/s et de composition à clavier	4 avril 2019	25 avril 2019

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général